



Changement d'employeur et éligibilité au passeport talent

Par fati

Bonjour,

Je dispose d'un titre de séjour d'une durée d'un an, et j'ai récemment reçu une proposition d'embauche pour un poste avec un salaire brut de 42 500 ? par an. Je souhaite savoir si, dans ce cas, il est possible de changer d'employeur tout en conservant mon titre de séjour actuel, à condition de demander une autorisation de travail. Ou bien, il est nécessaire de changer mon titre de séjour pour un titre "Passeport Talent", étant donné que mon nouveau contrat remplit les conditions pour cette catégorie ?

Merci de vos réponses.